



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **[Sofia, 29 mai 2024, Aula de la NUB]**

Le 29 mai 2024 à 16h55, l'Assemblée Générale de l'Association Internationale des Économistes de Langue Française (AIELF) s'est réunie dans l'Aula de la Nouvelle Université Bulgare à Sofia, sur convocation de son Président, le Professeur Alain REDSLOB, conformément à l'article 9 alinéa 1 des statuts. L'Assemblée Générale s'est tenue à la suite du 63^{ème} congrès international de l'association.

Le Professeur Alain REDSLOB a présidé la séance en qualité de Président de l'AIELF. Il avait à ses côtés le Professeur Krzysztof MALAGA, Directeur Scientifique, et Monsieur Louis EXPERT, Trésorier. Absent, le Professeur Roger TSAFACK NANFOSSO, Secrétaire Général, avait donné tous pouvoirs au Président pour agir en ses lieu et place (pièce jointe).

Le Président de l'AIELF a tour à tour remercié la Professeure Associée Juliana VASSILEVA, organisatrice du 63^{ème} congrès, ainsi que son équipe, le Professeur Kristyan HADZHIEV, co-président, et la Nouvelle Université Bulgare de Sofia. Il a adressé son profond sentiment de gratitude à l'égard du Recteur de l'Université, le Professeur Plamen DOYNOV.

Le Président a commencé par évoquer les trois deuils qui ont frappé notre Association au cours de ces dernières semaines : celui de M. Jean FERICELLI, Professeur à l'université Panthéon Assas, économiste mathématicien, spécialiste de l'énergie et ancien trésorier de l'association ; celui, très soudain, de Mme Camille BAULANT, Professeure toujours en activité à l'Université d'Angers, chercheuse insatiable et pédagogue née, que nous aurions dû compter parmi nous aujourd'hui et dont nous avons pu entendre, lue par Mme Iskra CHRISTOVA-BALKANSKA, la communication de haute tenue qu'elle avait préparée pour ce congrès ; celui, enfin de M. Choujaà LAHZAMI, un Professeur tunisien, fidèle parmi les fidèles de l'Association et ami de 40 ans du président, esprit fin, chaleureux et diplomate. Il a ensuite fait observer une minute de silence en leur mémoire.

Le Président a finalement déploré l'absence du Professeur Roger TSAFACK-NANFOSSO, notre Secrétaire Général, retenu par son rôle de Président du comité d'organisation des Jeux interuniversitaires au Cameroun, événement annuel qui se déroule habituellement au début de ce mois, mais dont la date, cette année, déplacée au dernier moment par le ministre de tutelle est venue chevaucher celle de notre congrès.

Le Président a ensuite annoncé l'ordre du jour en cinq points et l'a soumis à l'approbation des présents :



1. État d'exécution des résolutions du 62^{ème} congrès tenu à Beyrouth ;
2. Rapport moral du Président ;
3. Rapport financier du Trésorier ;
4. Rapport scientifique du Directeur Scientifique ;
5. Thème du prochain congrès.

Résolution 1 : Cet ordre du jour a été adopté par l'Assemblée.

1- État d'exécution des résolutions du 62^{ème} congrès tenu à Beyrouth

L'état d'exécution des résolutions du 62^{ème} congrès de l'AIELF tenu à Beyrouth du 23 au 25 mai 2022 a été présenté par le Président faisant office de Secrétaire Général de l'AIELF. Il a passé en revue les quatre (4) résolutions adoptées à Beyrouth (notamment les trois nominations décidées pour accompagner le Bureau) en précisant à chaque fois que celles-ci avaient toutes été exécutées. Il a enfin indiqué qu'à l'issue de ce congrès, des Actes avaient été publiés dans un ouvrage de 296 pages comportant quatorze (14) articles. D'autres intervenants à ce congrès avaient soumis avec succès leurs contributions pour publication dans la RIELF.

Après avoir écouté et échangé sur ces différents sujets, les membres de l'Association ont pris la résolution suivante :

Résolution 2 : L'état d'exécution des résolutions du 62^{ème} congrès présenté par le Président tenant lieu de Secrétaire Général de l'AIELF est validé à la satisfaction de l'Assemblée.

2- Rapport moral du président

Pour commencer, le Président a souligné que le 63^{ème} congrès s'était déroulé à la grande satisfaction de tous. Il a ensuite structuré son rapport moral en cinq points :

1) Les nouvelles des membres absents. Le Président a donné de bonnes nouvelles de Jacques BOURRINET et de Gérard LAFAY. En revanche, il a souligné que, malgré ses efforts, il n'avait pu joindre de Jean-Claude DISCHAMPS (son prédécesseur qui l'a appelé mais après la tenue de l'AG) pas plus que Jean-Pierre OLSEM. Enfin, il a transmis les vœux de « congrès réussi » reçus de Bernard LANDAIS, qui, malheureusement, n'a pas pu se joindre à nous ainsi que ceux du Secrétaire Général.

2) Distinctions. Le Président a informé l'Assemblée de l'obtention par le Directeur Scientifique de la médaille d'or de l'Office Statistique de la Pologne.

3) Les sites AIELF/RIELF. Le Président a relevé que ces deux sites, liés entre eux, sont extrêmement bien tenus et régulièrement mis à jour, grâce, entre autres, aux services du webmaster / directeur de site dont nous avons loué les services. Il se trouve à l'Université de DSCHANG sous l'autorité de notre Secrétaire Général (cette collaboration devrait se terminer avec le transfert de la revue sur la plateforme OJS – cf. le rapport du Directeur Scientifique). Il a rappelé, à nouveau, l'existence sur le site de l'AIELF d'un onglet spécifique destiné à répertorier les livres écrits par nos membres et incité ceux-ci à avertir

le Bureau de leur publication afin de tenir à jour ces informations. Ces ouvrages pourront ainsi bénéficier d'une plus grande audience.

4) Publication des communications du congrès. Comme ces dernières années, les communications faites durant le congrès sont destinées à être publiées soit dans les Actes qui seront édités soit dans l'un des deux prochains numéros de la Revue (selon le nombre sélectionné). Du fait de sa nature plus valorisante pour les auteurs, ce seront les meilleurs « papiers » qui seront publiés dans celle-ci. Dans tous les cas, le processus de validation sera identique : toutes les soumissions seront revues anonymement par deux (2) rapporteurs indépendants qui devront émettre un avis favorable (éventuellement après certains ajustements) préalablement à leur publication. Compte tenu de l'important travail que cela représente et afin de pouvoir tenir les délais, le Président a souligné que tous les **articles** doivent être **reçus** par le Directeur scientifique **au plus tard le 30 juin 2024**. Il a précisé que ceux reçus après cette date, sauf cas de force majeure avéré, ne seront pas pris en compte. Il a conclu ce point en demandant à tous d'accorder une attention particulière au français utilisé et à l'orthographe, deux éléments contribuant à la qualité du travail publié de même qu'au rayonnement des publications de l'Association.

5) La procédure de sélection de l'hôte du 64^{me} congrès. La procédure de sélection de l'hôte du prochain congrès qui aura lieu au mois de mai 2026 a été rappelée. La **date limite de dépôt** des candidatures est fixée au **31 juillet 2024**, le dossier à remplir étant disponible sur le site internet de l'Association. Comme ces dernières années, ces dossiers, sauf s'ils présentent des insuffisances majeures aux yeux du Bureau, seront présentés au vote des membres à jour de leurs cotisations au début du mois d'octobre 2024. Afin de prendre en compte nos nombreuses activités, le vote, **évidemment anonyme**, envoyé au seul Secrétaire général par courrier électronique, se déroulera pendant deux semaines. Les résultats seront proclamés à leur issue.

Après avoir délibéré sur ces différents aspects de l'intervention du Président, les membres de l'Association ont salué le dynamisme du Bureau et ont adopté la résolution suivante :

Résolution 3 : Le rapport moral du Président est adopté et le Bureau, vivement félicité, est encouragé à poursuivre la même dynamique.

3- Rapport financier

Le Trésorier a structuré son rapport concernant les comptes 2022--23 en deux points :

1) Les chiffres.

Le rapport financier de l'Association présente les chiffres des exercices 2020-2023. L'essentiel des explications données concerne les exercices 2022 et 2023. Pour 2022, les revenus s'établissent à 3 530 € (cotisations plus une ristourne sur congrès de 630 €) tandis que, pour 2023, ils se montent à 3 020 € (exclusivement des cotisations).

Pour ces mêmes années, les charges s'élèvent à 3 026 €, dont 2 502 € essentiellement constituées de frais liés à la RIELF (support informatique et frais d'édition).

Ces deux exercices se clôturent avec des excédents de recettes respectivement de 504 € et de 512 €.

Le bilan de l'association s'élève à 65 157 € en 2022 et 64 045 € en 2023. Il est essentiellement constitué de soldes créanciers (compte courant et compte sur livret auprès du LCL) d'un montant respectif de 65 094 € et de 64 045 €.

2) Données statistiques concernant les membres de l'association au 31 décembre 2023. Géographiquement, nos membres exerçant en France (terres ultra-marines incluses) et dans le reste de l'Europe représentent 48 % de l'ensemble de ceux-ci. Nonobstant, la zone géographique individuelle la plus importante est l'Afrique avec 31 % du total. Par pays, le podium est constitué de la France, du Liban (impact du 62^{ème} congrès), suivis, ex aequo, par la Pologne et la République du Congo (impact RIELF).

Cette répartition va varier beaucoup au cours du temps puisque près de 85% des membres se renouvellent d'un congrès à l'autre. La question a donc été posée de savoir comment développer une plus grande stabilité de nos membres.

Répondant, à une question de l'Assemblée, le Président a précisé que nos statuts prévoient bien l'existence d'une cotisation de € 400 pour des institutions, mais que, à ce stade, nous n'avions pas eu de candidat !

Résolution 4 : La situation financière des comptes au 31 décembre 2023 est validée à l'unanimité et quitus est donné au Trésorier pour la gestion des comptes. Les pouvoirs du Président et du Trésorier avec signature individuelle dans le cadre de la relation avec le LCL sont confirmés.

4- Rapport scientifique

Le Directeur scientifique a présenté un rapport pour la période juin 2022 à mai 2024. Il l'a développé en trois temps.

1) L'organisation de la RIELF. La RIELF est désormais bien structurée avec une maison d'édition et cinq responsables en plus du rédacteur en chef : une rédactrice adjointe, une secrétaire du comité éditorial, un soutien éditorial, un rédacteur technique, et un webmaster. Le Directeur Scientifique a souligné l'engagement exceptionnel de Madame la Professeure associée Malgorzata MACUDA, rédactrice adjointe qui pourrait le remplacer le moment venu.

2) Les résultats et évolutions de la RIELF. Depuis le congrès de Beyrouth, quatre numéros sont sortis comportant un total de 44 articles écrits par des auteurs originaires aussi bien de l'Europe que de l'Afrique ou l'Amérique du Sud. La préparation de ces numéros a fait intervenir 54 rapporteurs (certains ne sont pas membres de l'AIELF mais sélectionnés eu égard à la spécialisation de l'article proposé) qui ont établi 181 revues conformément au principe adopté de la révision de chaque proposition d'article par deux personnes indépendantes. Le taux de rejet des soumissions est estimé à 60 %, comparable avec celui des grandes revues scientifiques. Le Directeur scientifique a relevé l'importance du travail fourni par certains rapporteurs (Mmes B. SAVRINA, R. GHOSSEY SAYEGH ou E. FRAŹKIEWICZ par exemple) ainsi que la rapidité et la qualité de leurs réponses.

Il a souligné encore que le Vol. 8 nr 1/2023 a été publié sous la direction d'un Rédacteur en chef invité, le Recteur Claudio RUFF ESCOBAR, en collaboration avec le Dr. Francisco OCARANZA BOSIO tous les deux de l'Université Bernardo O'Higgins de Santiago du Chili (« UBO »). Ce numéro a compté de nombreux nouveaux auteurs d'Amérique latine.

Le Vol.9 nr 1/2024 qui paraîtra au mois de juillet 2024 devrait comporter 12 articles écrits par 20 auteurs.

Il est rappelé que chaque numéro est non seulement mis à disposition du public sous forme électronique en accès libre sur internet, mais encore sous forme papier. En ce dernier cas, il s'agit de 50 exemplaires répartis entre de multiples institutions telles que la BNF en France, son équivalent en Pologne (la RIELF est enregistrée auprès de ces deux institutions), diverses bibliothèques universitaires, des ambassades, des représentants d'organismes soutenant la francophonie, etc. ainsi qu'entre les membres du Bureau.

Le Directeur scientifique a annoncé qu'à compter du 1^{er} juillet 2024, la RIELF sera transférée sur la plateforme OJS ce qui lui conférera une meilleure diffusion et surtout fournira un instrument de traitement d'une très grande qualité, automatisant certains processus et facilitant grandement l'interface entre les personnes soumettant des articles, les rapporteurs et la Rédaction. Les coûts spécifiques liés à ce transfert ont été financés, comme pour la revue elle-même, par l'USEGP (50%), l'AIELF (45%) et l'UBO (5%). Dès ce transfert, la RIELF sera accessible à l'adresse suivante :

<https://journals.ue.poznan.pl/rielf/index>

Le renvoi tant depuis l'adresse actuelle de la Revue que depuis le site de l'AIELF sera automatique.

3) Le référencement de la RIELF : Le Directeur Scientifique a fait procéder à une évaluation préalable de la Revue par les bases SCOPUS et DOAJ. Il en est ressorti que celle-ci répondait bien aux standards requis pour un référencement chez celles-ci tant en matière de qualité que de structure du site. La seule réserve émise concernait le fait que l'accès à la publication était réservé aux membres de l'Association à jour de leur cotisation. C'est pourquoi, à compter de son transfert sur la plate-forme OJS le 1^{er} juillet 2024, cette clause sera supprimée et la publication d'un article, après acceptation par deux rapporteurs indépendants, sera conditionnée simplement au paiement de frais administratifs forfaitaires de 100 euros.

Les participants à l'assemblée ont vivement félicité les avancées indéniables impulsées par le Directeur Scientifique. Ils en ont pris acte et ont adopté la résolution suivante :

Résolution 5 : Le rapport scientifique est validé, y compris concernant les conditions de publication des articles, et le Directeur Scientifique est encouragé à poursuivre les actions de référencement et de sauvegarde de la qualité des publications de l'AIELF.

5- Thème du 64^{ème} congrès

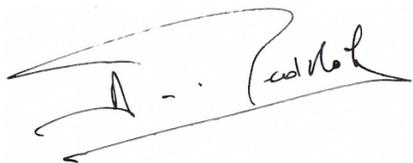
Après avoir renouvelé ses remerciements au Professeur K. MALAGA et au Recteur C. RUFF ESCOBAR pour leur coopération scientifique productive, ainsi que le Bureau pour l'aide qu'il lui apporte, le président a annoncé le thème du prochain congrès :

« États et entreprises dans un monde en évolution ».

La séance a été levée à 18h18.

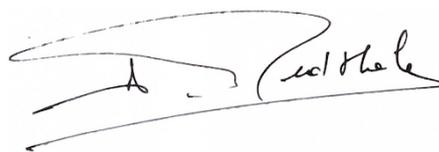
Sofia, le 29 mai 2024

Le Président



Alain REDSLOB

**Pour le secrétaire Général
Roger TSAFAK NANFOSSO**



Alain REDSLOB

PJ : Pouvoir du Secrétaire Général au Président.